



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8288<sup>e</sup>** séance

Jeudi 14 juin 2018, à 15 h 15

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Nebenzia/M. Polyanskiy . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
Chine . . . . .	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Tachco
Éthiopie . . . . .	M. Alemu
France . . . . .	M. Michon
Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
Kazakhstan . . . . .	M. Temenov
Koweït . . . . .	M. Almunayekh
Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
Suède . . . . .	M. Orrenius Skau

## Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/541)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Mali**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/541)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/541, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

**M. Lacroix** : Je souhaiterais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion de faire part aux membres du Conseil de sécurité des derniers développements relatifs à la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali tels que présentés dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/541).

Les 12 derniers mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2364 en juin 2017 ont été les plus encourageants en termes d'avancées dans le processus de paix depuis la signature, il y a maintenant trois ans, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Parallèlement, le contexte sécuritaire est demeuré volatile, donnant malheureusement lieu à de nombreuses pertes en vies humaines au sein de la population civile, au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes, de la force française Barkhane et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Pour ce qui concerne la MINUSMA, les pertes en vies humaines des 12 derniers mois ont porté à 101 le nombre total de

Casques bleus ayant trouvé la mort au Mali à la suite d'actes hostiles depuis le déploiement de la Mission.

C'est pour rendre hommage à ces Casques bleus tombés sur le champ d'honneur que le Secrétaire général a choisi de se rendre au Mali pour commémorer le soixante-dixième anniversaire du maintien de la paix des Nations Unies, le 29 mai dernier. Cette visite lui a permis de constater l'esprit de dialogue et de responsabilité collective qui a permis aux parties maliennes de réaliser des avancées notables dans la mise en œuvre de l'Accord au cours des derniers mois et de poser les jalons d'un processus électoral crédible, inclusif et pacifique.

Les avancées dans la mise en œuvre de l'Accord comprennent, entre autres, la mise en place des autorités intérimaires dans les cinq régions du nord-Mali; le renforcement du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao et la mise en place, à Kidal et à Tombouctou, dans des sites comptant respectivement 160 et 47 combattants à ce jour, de ce même mécanisme; ainsi que le démarrage de la phase de pré-enregistrement pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration et l'intégration des combattants, éléments extrêmement importants dans le contexte de la mise en œuvre du processus de paix. Ces avancées témoignent d'une dynamique positive, porteuse d'espoir pour l'avenir du processus de paix. Néanmoins, elles demeurent encore insuffisantes et interviennent après trois années marquées par des retards et des obstacles persistants dans sa mise en œuvre. Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, certaines étapes importantes pour pérenniser le processus de paix et renforcer le dialogue politique n'ont pu aboutir. Je pense, entre autres, à la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, qui devait servir à consolider les acquis de la conférence d'entente nationale de mars 2017, ou encore à la réforme constitutionnelle qui a été reportée à l'après élection présidentielle. En outre, l'implication de la société civile, notamment des femmes, dans le processus de paix, demeure à ce jour insuffisante. La paix doit se construire sur un socle inclusif et participatif afin d'assurer sa pérennité et son appropriation par tous.

Cet impératif est d'autant plus important que les deux dernières semaines ont été marquées par des tensions préoccupantes sur le plan politique, alimentées par l'approche de l'élection présidentielle prévue dans six semaines. Ces tensions ont culminé avec les manifestations du 2 juin à Bamako, au cours desquelles des affrontements violents ont opposé des partisans de l'opposition et les forces de sécurité maliennes. Ces

violences sont regrettables, et le Secrétaire général avait condamné l'interdiction de la tenue de la manifestation par les autorités maliennes. Par la suite, l'autorisation d'une nouvelle demande de manifester introduite par l'opposition et le déroulement pacifique de la marche, le 8 juin, augurent d'un apaisement qui est le bienvenu et qu'il convient à présent de conforter et d'aider les acteurs maliens à maintenir.

L'élection présidentielle est une étape cruciale et doit constituer un jalon dans la consolidation de la démocratie malienne. La priorité doit être, pour tous les acteurs, de travailler main dans la main et de privilégier un dialogue politique inclusif et constructif, propice à la résolution pacifique des différends, afin que les conditions soient réunies pour le déroulement de l'élection dans un climat apaisé. La MINUSMA joue, et continuera de jouer, un rôle actif à cet égard. Elle continuera notamment de soutenir les autorités maliennes et les acteurs politiques à travers les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, mais aussi à travers un soutien logistique et technique, et en contribuant à la sécurisation des opérations électorales. Les missions de bons offices du Représentant spécial ont déjà contribué à soutenir des étapes préparatoires clefs du processus électoral, telles que la révision de la loi électorale, mais elles ont aussi contribué à faciliter le dialogue entre les acteurs politiques et à désamorcer les tensions, notamment au lendemain des manifestations de l'opposition du 2 juin.

Il me semble approprié de souligner ici que les Nations Unies ne sont pas en mesure de certifier les résultats des élections, tel que demandé par les partis de l'opposition, car cette activité ne fait pas partie du mandat de la MINUSMA. En outre, tout exercice de certification d'un processus électoral doit porter sur l'ensemble du processus et non uniquement sur les résultats des élections, et aurait nécessité, par ailleurs, une autorisation préalable du Conseil.

Au lendemain des élections, l'attention devra être portée sur la mobilisation de tous les acteurs afin de générer de nouvelles et importantes avancées dans la mise en œuvre de réformes institutionnelles clefs prévues dans l'Accord. Nous nous félicitons à cet égard de la publication du premier rapport de l'Observateur indépendant, présenté aux membres du Comité de suivi de l'Accord, le 28 mai, lors de sa dernière réunion ordinaire. Ce rapport souligne l'importance, pour les parties, de concentrer leurs efforts sur les piliers stratégiques de l'Accord ayant trait à des objectifs de long

terme, notamment la création d'une nouvelle architecture de gouvernance pour le Mali, la reconstitution et le redéploiement d'une armée nationale représentative et la création d'une zone de développement pour le nord. En outre, nous avons bon espoir que les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali puissent contribuer à lever certains des obstacles qui continuent d'entraver la mise en œuvre de l'Accord.

La situation préoccupante dans le centre du Mali nous confronte à des défis plus complexes encore. Le contexte politique et sécuritaire dans cette région a mis en exergue non seulement le déficit de dialogue politique, mais également les défis posés à la gouvernance démocratique et territoriale, marquée par une érosion de la présence et de la légitimité des institutions étatiques.

C'est pour aider à répondre aux défis multiformes auxquels le Mali est confronté et insuffler une nouvelle dynamique à la mise en œuvre de l'Accord de paix que le Secrétaire général a évoqué, dans son rapport, l'idée d'une mobilisation commune pour la paix, d'un pacte pour la paix, qui servirait de catalyseur en vue de renforcer le caractère inclusif du processus politique, avant et après les élections. Cette initiative engagerait le Gouvernement, les Nations Unies, le Conseil de sécurité et les autres partenaires internationaux et régionaux. Son objectif premier serait de réaffirmer la centralité de l'Accord de paix pour le règlement de la crise au Mali, et de souligner de nouveau l'attachement des Nations Unies aux mécanismes prévus dans l'Accord, notamment le Comité de suivi de l'Accord, présidé par l'Algérie, dont le rôle est essentiel dans la médiation internationale. L'initiative pourrait aussi couvrir la question des réformes institutionnelles clefs mentionnées, et dont la réalisation mériterait d'être accélérée dès le lendemain des élections.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Pour mieux appuyer une telle démarche stratégique intégrée au niveau politique, l'ONU doit également prendre des mesures pour améliorer l'intégration au niveau opérationnel, tirant parti des avantages comparatifs de ses divers organismes, fonds et programmes.

Dans cet esprit, l'examen stratégique indépendant de la MINUSMA récemment conclu a recommandé à l'équipe de pays des Nations Unies d'être le fer de lance dans le domaine de l'aide humanitaire, du relèvement, du développement et de la consolidation de la paix,

notamment en appuyant les efforts du Gouvernement pour verser les dividendes de la paix tant escomptés de manière équitable, responsable et inclusive, notamment en améliorant l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé et l'eau salubre, ainsi qu'en assurant plus durablement la subsistance des populations, en particulier des femmes et des jeunes. Les efforts déployés par l'ONU pour prévenir l'extrémisme violent doivent également être fondés sur une stratégie coordonnée et intersectorielle. Pour appuyer ces objectifs, l'équipe chargée de l'examen a demandé à l'équipe de pays des Nations Unies de renforcer sa présence dans le nord et le centre du pays.

En ce qui concerne la MINUSMA, le Secrétaire général recommande une série d'ajustements suggérés par l'examen, visant à souligner la primauté de la politique dans le rôle de la Mission. Il s'agira notamment d'un recentrage, d'une priorisation et d'une mise en œuvre des tâches mandatées de la Mission pour maximiser le rôle joué par la Mission à l'appui de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et à l'égard du renforcement du processus de paix.

La Mission va également évaluer sa présence physique actuelle par rapport aux priorités politiques qu'elle s'est fixées, en tenant compte des contraintes imposées par le théâtre d'opérations et des difficultés à mobiliser des ressources pour soutenir l'action menée par l'Organisation des Nations Unies au Mali, et en envisageant le moyen de travailler plus efficacement avec d'autres parties prenantes à l'appui de la paix et de la stabilité au Mali. Il s'agira notamment d'adopter une démarche plus adaptée à la protection des civils, en particulier dans le centre du pays, qui est caractérisé par une dynamique complexe et localisée, et de s'appuyer sur des moyens qui n'impliquent pas le recours à la force.

Tout changement dans la configuration de la Mission sera évalué avec soin, en consultation avec les partenaires sur le terrain, et un calendrier sera défini afin de garantir une approche par étapes. À cet égard, le Secrétariat a travaillé à la mise en place d'un cadre de mise en œuvre. L'appui et l'assistance de la MINUSMA devront être régulièrement revus en fonction non seulement des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, mais aussi compte tenu de la gouvernance et des réformes politiques, conformément aux objectifs affichés du pacte pour la paix qui est envisagé.

En outre, étant donné que le Mali se trouve actuellement à la croisée des chemins, à quelques

semaines des élections, mais aussi en vue de l'étape qui suivra, nous allons intensifier nos efforts en matière d'établissement de rapports et de surveillance, en nous appuyant notamment sur des critères consolidés inspirés de l'Accord de paix, de l'initiative du pacte pour la paix ainsi que du plan pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique. Conformément à cet objectif, nous souhaiterions que les prochains rapports du Secrétaire général s'attachent davantage à mesurer les progrès à l'aune de ces critères.

La MINUSMA continuera de coopérer étroitement avec les autres acteurs de la sécurité opérant au Mali, notamment la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), l'opération Barkhane et la mission de formation de l'Union européenne au Mali. Je saisis cette occasion pour renouveler l'appui sans faille de l'ONU à la Force conjointe du G5 Sahel, à laquelle la MINUSMA est prête à fournir un appui opérationnel et logistique, tel que mandaté par le Conseil de sécurité.

Dans le même temps, je rappelle que les États membres du G5 Sahel continuent de répondre de la conduite des opérations, qu'ils doivent mener dans le strict respect des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire. Des violations des droits de l'homme aussi flagrantes que celles qui auraient été commises à Boulikessi le 19 mai par des éléments des forces armées maliennes opérant dans le cadre de la Force conjointe doivent absolument faire l'objet d'enquêtes et de sanctions par les mécanismes appropriés. À cet égard, le Gouvernement malien a pris un certain nombre de mesures en réponse à cette grave situation et la MINUSMA continue à cette fin d'appuyer les enquêtes en cours menées par les autorités maliennes et par les autorités de la Force conjointe du G5 Sahel.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'un appui plus ferme à la Force conjointe du G5 Sahel, notamment par l'intermédiaire d'un financement prévisible et durable, est essentiel non seulement pour garantir son succès mais aussi pour réduire le risque de violations des droits de l'homme pendant les opérations antiterroristes, grâce au renforcement de la capacité de surveillance et de contrôle.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Michon** (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

pour son intervention très éclairante. Je salue également la présence à notre table du Ministre malien des affaires étrangères, et je le remercie d'avoir fait le déplacement à New York afin de participer à nos travaux.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/541), le soutien à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali doit plus que jamais demeurer notre priorité à tous au Mali. Trois ans après sa signature, force est de constater qu'une large majorité des engagements pris n'ont toujours pas été mis en œuvre. Ces retards, qui trouvent en partie leur origine dans un manque de volonté politique des acteurs, sont préoccupants. D'abord parce qu'ils remettent progressivement en cause la pertinence même de l'Accord. Et ensuite parce qu'il ne saurait y avoir de stabilité durable au Mali, et plus largement au Sahel, sans une pleine mise en œuvre de l'Accord. Il est donc urgent que des avancées significatives aient lieu.

Nous avons, dans ce contexte, noté avec satisfaction la mobilisation du Premier Ministre malien et les progrès accomplis au cours des derniers mois. La rencontre du Secrétaire général avec les parties, lors de son déplacement au Mali le mois dernier, a confirmé cette dynamique positive. Il importe désormais de la prolonger et de l'amplifier. Il s'agit notamment pour nous, à court terme, de consolider les mécanismes de patrouilles mixtes dans le nord du Mali, d'assurer le fonctionnement effectif des collectivités territoriales, et de lancer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Et nous suivrons ces différents points de près au cours des mois à venir.

La responsabilité de la communauté internationale, conformément aux termes mêmes de l'Accord de paix, est en effet de prendre les mesures nécessaires pour encourager toutes les parties à se conformer à leurs engagements. À cet égard, le premier rapport de l'observateur indépendant constitue une contribution utile, et nous l'encourageons à poursuivre son travail, à travers la publication de rapports réguliers, qui identifient les blocages, définissent les responsabilités et formulent des recommandations qui nous permettent d'avancer. L'ensemble des acteurs maliens doit aussi avoir conscience que le Conseil de sécurité suit avec attention la mise en œuvre de leurs engagements. À cet égard, la France a commencé un travail d'identification des responsables qui font obstacle à l'application de l'Accord sur le terrain. L'absence de mise en œuvre des engagements qui sont contenus dans la dernière feuille de route nous conduirait à devoir élargir le champ des

personnes qui pourraient être visées par des mesures dans le cadre du régime des sanctions.

La France partage pleinement les préoccupations exprimées à l'égard de la situation dans le centre du Mali. Celle-ci doit appeler une réaction forte de la part des autorités maliennes, avec le plein soutien de la communauté internationale et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Il est crucial que cette réponse repose sur une approche équilibrée qui associe action dans le domaine sécuritaire et efforts en matière de développement, de gouvernance et respect des droits de l'homme. Nous sommes à cet égard profondément préoccupés par les allégations faisant état de divers cas de violations des droits de l'homme dans le cadre d'opérations antiterroristes menées par les forces armées maliennes. Il importe que ces allégations fassent l'objet d'enquêtes rapides et que les responsables soient effectivement poursuivis, si elles sont avérées. Les recommandations formulées par la MINUSMA dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme doivent en outre être pleinement mises en œuvre. Et le soutien que la MINUSMA peut apporter aux forces armées maliennes et à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel y est bien entendu lié.

Les cycles électoraux à venir au cours des prochains mois, notamment l'élection présidentielle, marqueront une étape importante pour la démocratie malienne. Il est particulièrement important que le scrutin présidentiel se déroule de manière apaisée, crédible et transparente. Les actions menées par le Gouvernement pour renforcer la crédibilité du processus électoral sur le plan technique vont dans le bon sens. Ces efforts doivent être poursuivis et accompagnés de la reprise d'un dialogue constructif entre le Gouvernement et l'opposition. À cet égard, Le travail de bons offices menés par le Représentant spécial du Secrétaire général et le représentant de l'Union africaine doit être salué. Il importe enfin que le droit de manifester pacifiquement et la liberté d'expression soient respectés et que l'ensemble des acteurs fassent preuve de la retenue nécessaire tout au long du cycle électoral.

Face à ces enjeux nombreux, le renouvellement du mandat de la MINUSMA pour 12 mois supplémentaires est absolument essentiel pour la stabilité du Mali et de sa région. Les recommandations de l'examen stratégique, reprises dans le rapport du Secrétaire général, nous offrent l'opportunité de nous assurer que les moyens que nous mettons collectivement en œuvre au Mali soient

utilisés de la manière la plus efficace possible. Nous souhaitons en faire le meilleur usage.

Dans ce contexte, la France abordera le renouvellement du mandat à venir avec plusieurs objectifs. Premièrement, promouvoir un mandat clair et réaliste, doté d'un nombre de priorités limité et adapté à la situation; deuxièmement, tout faire pour que la Mission dispose des capacités nécessaires à l'exercice de son mandat et encourager tous les efforts visant à réduire son exposition sécuritaire par des mesures ciblées, adaptées et coordonnées avec l'ensemble des acteurs sur place; troisièmement, encourager la Mission à mieux communiquer sur les spécificités de son mandat et de son action auprès des acteurs locaux, tout en reconnaissant qu'elle s'inscrit dans une architecture de sécurité plus large, où chacun, chaque force, a sa valeur ajoutée et partage le même objectif, à savoir le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix; quatrièmement, souligner le besoin d'une approche équilibrée, en réponse notamment à la menace croissante qui pèse sur le centre, en soutien aux autorités maliennes; cinquièmement, enfin, rappeler l'importance du rôle de bons offices de la Mission en faveur du bon déroulement des cycles électoraux à venir.

Enfin, plus largement, la France est convaincue que le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix doit continuer à demeurer l'objectif stratégique de la Mission. Cet objectif stratégique doit être poursuivi dans le cadre d'une approche partenariale entre le Mali, le Conseil et l'Organisation des Nations Unies, sur la base d'engagements réciproques dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier. C'est en ce sens que nous soutenons pleinement la recommandation du Secrétaire général en faveur d'un pacte pour la paix, qui serait conclu avec les autorités maliennes au lendemain des élections présidentielles.

Dans ce contexte, chacun doit avoir à l'esprit que le maintien, dans sa configuration actuelle, d'une Mission aussi importante et aussi exposée que la MINUSMA ne serait pas tenable sans progrès substantiels sur le volet du processus de paix. Nous devons donc avancer ensemble, en responsabilité, pour lui permettre d'être un succès. Le Conseil peut compter sur l'engagement inébranlable de la France à cet égard.

**M. Van Oosterom (Pays-Bas)** : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé très éclairant. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères

et de la coopération internationale de la République du Mali, M. Coulibaly, de s'être joint à nous ici au Conseil.

À l'occasion du cinquième anniversaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), il est temps de faire l'inventaire des résultats de la Mission et des défis restants. J'aborderai trois éléments principaux, à savoir, premièrement, la situation politique; deuxièmement, le mandat; et troisièmement, l'efficacité du maintien de la paix.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix ont été obtenus de haute lutte. Si nous saluons les récentes avancées prometteuses, nous devons reconnaître que le bilan des cinq années écoulées est bien pâle. Les parties maliennes doivent assurer ensemble des progrès rapides dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, y compris en ce qui concerne la participation pleine et effective des femmes.

Nous saluons les suggestions du Secrétaire général en vue de donner un nouvel élan au processus politique. Cela passe par l'élaboration d'un pacte pour la paix basé sur des critères clairs. Notre patience s'épuise. Les élections à venir constitueront un test important pour les parties maliennes qui devront prouver leur attachement à la stabilité du pays. Nous appelons les autorités maliennes à assurer un processus électoral et un dialogue politique inclusifs, en laissant une place au débat et aux voix dissidentes. Sur ce point, nous rappelons la nécessité pour tous les acteurs, y compris les forces de l'ordre, d'agir avec retenue.

Deuxièmement, en ce qui concerne le mandat de la MINUSMA, le soutien au processus politique et le rôle de médiation de la Mission se sont avérés très précieux. Nous pensons comme le Secrétaire général que la clef du succès de la Mission résidera dans la définition de priorités claires. La MINUSMA doit d'abord et avant tout axer son action sur le soutien à la mise en œuvre des dispositions principales de l'Accord, à savoir, premièrement, la mise en place effective d'instances et de services légitimes de l'État; deuxièmement, la décentralisation; troisièmement, la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration; et quatrièmement, la réconciliation.

Par ailleurs, il arrive trop souvent que les allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme ne donnent lieu

à aucune poursuite judiciaire. On ne saurait minimiser l'importance des tâches incombant à la Mission en matière de responsabilisation, y compris dans le cadre de son action dans les domaines judiciaire et pénitentiaire. Si la MINUSMA a un rôle à jouer dans le centre du Mali, comme indiqué par le Secrétaire général adjoint, s'agissant de la réconciliation et de la prévention des conflits au niveau local, cela ne doit pas affecter sa mission première dans le nord.

Les répercussions de l'instabilité que connaît le Mali se font sentir au-delà des frontières du pays, dans tout le Sahel et en Europe. La stabilité du Mali et de l'ensemble de la région est cruciale pour combattre des menaces, telles la traite d'êtres humains et l'immigration clandestine, le terrorisme et la criminalité organisée. La coordination et la coopération entre les différents acteurs de la sécurité sont essentielles si nous voulons répondre efficacement à ces problèmes. Cela comprend la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'opération Barkhane et les Missions de l'Union européenne.

Afin de définir des stratégies opérantes de soutien à une paix et une stabilité durables, la MINUSMA doit également améliorer ses informations sur la façon dont l'économie illégale influe sur la dynamique des conflits, au Mali et au-delà. Cela comprend le trafic de drogue, le trafic d'armes et la traite d'êtres humains. La coopération avec des entités onusiennes, comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, est ici déterminante.

Mon troisième et dernier point concerne l'efficacité du maintien de la paix. Après cinq ans d'existence, nous pouvons considérer que la MINUSMA a atteint sa maturité. Une réflexion critique sur la Mission peut permettre d'améliorer l'accomplissement de son mandat. Il convient de saluer le plan d'action complet élaboré en réponse au rapport Santos Cruz et les mesures déjà prises en vue de sa mise en œuvre. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies d'appliquer les recommandations le plus rapidement possible. Vu le contexte complexe dans lequel se déroule la Mission, le cloisonnement doit être évité. Comme le Premier Ministre néerlandais Mark Rutte l'a déclaré lors du lancement de l'Action pour le maintien de la paix ici au Conseil pendant notre présidence en mars, une approche intégrée doit être fermement appliquée aux niveaux stratégique comme opérationnel, non seulement dans le cadre de la Mission, mais aussi s'agissant de la coordination stratégique avec l'équipe de pays des Nations Unies (voir S/PV.8218). Dans ce contexte, nous

appelons l'ONU à mettre en œuvre le plus rapidement possible le plan stratégique à l'échelle de la Mission.

En conclusion, je salue tous les hommes et toutes les femmes qui ont fait tout leur possible en faveur de la paix et de la stabilité au Mali depuis le lancement de la MINUSMA. Nous rendons en particulier hommage aux 174 Casques bleus qui ont payé le prix ultime pour la défense et la promotion d'une paix durable au Mali.

**M. Djédjé (Côte d'Ivoire)** : Je remercie M. Jean-Pierre Lacroix pour son excellent exposé sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali. Je voudrais également remercier M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, pour sa présence parmi nous aujourd'hui. Je lui souhaite la bienvenue à New York.

Ma délégation voudrait saluer l'engagement personnel du Secrétaire général, M. António Guterres, à œuvrer pour le règlement définitif de la crise malienne, comme en témoigne sa visite des 29 et 30 mai, qui lui a permis d'échanger avec toutes les parties prenantes sur les défis à relever en vue de l'avènement de la paix et de la stabilité au Mali.

La Côte d'Ivoire se réjouit des progrès encourageants réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui demeure le cadre approprié de toutes les initiatives actuelles pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays. Ma délégation exhorte donc toutes les parties prenantes à s'approprier la feuille de route adoptée le 22 mars, en vue de la mise en œuvre diligente des actions prioritaires définies par le Comité de suivi de l'Accord, conformément aux recommandations de la résolution 2295 (2016).

Dans cette dynamique, l'élection présidentielle du 29 juillet constitue une étape importante dans le règlement de la crise au Mali. Mon pays appelle, à cet égard, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à s'investir dans la sécurisation de cette élection à travers un appui technique et logistique aux forces armées maliennes, ainsi que dans le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire.

La situation sécuritaire demeure préoccupante dans certaines régions du Mali, en raison de la persistance des attaques asymétriques des groupes terroristes contre les civils et les camps de la MINUSMA, ainsi que des violences communautaires dans le centre

du pays. Aussi, ma délégation invite la communauté internationale à doter la MINUSMA des capacités logistiques nécessaires à la prévention des attaques et à la protection des convois, notamment des équipements d'alerte précoce et des véhicules blindés de transport de troupes, ainsi que des hélicoptères pour les évacuations médicales et sanitaires. En outre, le déploiement de multiplicateurs de force renforcerait les capacités de la MINUSMA et lui permettrait d'assurer une meilleure protection du personnel des Nations Unies et des civils.

S'agissant de la protection des civils, notamment dans le centre du pays en proie à des violences intercommunautaires, il est impérieux de déployer des unités de police des Nations Unies et de renforcer les capacités de la police locale afin de restaurer l'autorité de l'État. Par ailleurs, en ce qui concerne la situation humanitaire, également source de préoccupation, la Côte d'Ivoire note avec regret que le Plan d'aide humanitaire pour 2018, évalué à 263 millions de dollars, n'a été financé qu'à hauteur de 24 %.

La Côte d'Ivoire salue les efforts en cours pour l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), conformément à la résolution 2391 (2017). Le partenariat renforcé entre la MINUSMA et la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi qu'une plus grande coordination avec l'ensemble des forces présentes sur le territoire malien – en l'occurrence l'opération Barkhane, les forces armées maliennes et la mission de formation de l'Union européenne – constitueront un atout précieux dans la lutte contre le terrorisme. Il importe également de poursuivre le renforcement des capacités des forces armées maliennes afin de permettre au Gouvernement de s'approprier, de façon progressive et irréversible, la sécurité du territoire et des populations civiles.

Ma délégation félicite M<sup>me</sup> Ellen Margrethe Løj pour le remarquable travail effectué à la tête d'une équipe indépendante dans le cadre de l'examen stratégique de la MINUSMA. La justesse des conclusions et la pertinence de ses propositions laissent augurer d'une meilleure prise en compte du contexte politique et sécuritaire actuel au Mali dans le cadre du renouvellement du mandat de la MINUSMA. La Côte d'Ivoire est d'avis, avec les experts de l'équipe indépendante, que la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée constitue un enjeu de sécurité régionale qui nécessite une approche globale coordonnée. Mon pays adhère donc à la proposition d'un pacte pour la paix

entre le Gouvernement malien, le Conseil de sécurité, l'ONU et les partenaires internationaux.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire soutient la recommandation du Secrétaire général en faveur du renouvellement du mandat de la MINUSMA. Elle exhorte toutes les parties prenantes maliennes à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation en vue d'un règlement définitif de la crise au Mali.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé et je souhaite la bienvenue à S. E. M. Coulibaly au Conseil aujourd'hui.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous reconnaissons les circonstances difficiles dans lesquelles opère son personnel militaire et civil et nous condamnons sans équivoque les récentes attaques contre le personnel de la MINUSMA, laquelle doit être dotée des moyens nécessaires pour protéger efficacement son personnel. Dans le même temps, nous saluons l'influence positive de la MINUSMA, notamment sa contribution aux avancées récentes dans la mise en œuvre de l'accord de paix à l'approche des élections.

Comme le souligne clairement le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2018/541), la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Mali est une source de profonde préoccupation. Durant la période de soudure, entre juin et août cette année, plus de 4,3 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire, soit plus d'un quart de la population. Le Royaume-Uni est l'un des principaux donateurs humanitaires pour la région du Sahel. Entre 2015 et 2018, il a contribué plus de 250 millions de dollars d'aide humanitaire, et il a ajouté 67 millions de dollars d'aide à la région en 2018. La communauté internationale au Mali et le Gouvernement doivent honorer leurs engagements humanitaires face à l'imminence de la crise.

La stabilité politique est cruciale pour remédier aux causes profondes de la situation au Mali. À cet égard, le Royaume-Uni salue les mesures prises récemment par les parties afin de mettre en œuvre certaines dispositions clefs de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi que l'appui du Premier Ministre à la mise en œuvre de l'accord dans la perspective des élections. Je suis d'accord avec le représentant de la France en ce

qui concerne les mesures concrètes essentielles qu'il convient de prendre.

Le Conseil est de plus en plus préoccupé par la lenteur de la mise en œuvre de l'accord de paix alors que les troupes de la MINUSMA essuient des pertes en vies humaines inacceptables. Je comprends que le processus électoral est en cours, mais je prie le Ministre malien des affaires étrangères, de la manière la plus respectueuse et amicale qui soit, de rappeler l'accord de paix à la mémoire de toutes les parties et de faire comprendre aux candidats à l'élection présidentielle que le Conseil compte sur une mise en œuvre rapide et exhaustive de cet accord. Notre patience est en train de s'épuiser.

Il importe également que les composantes clefs de la société malienne, notamment les femmes, jouent un rôle central dans la mise en œuvre de l'accord de paix et au-delà. Comme nous le savons tous, un accord de paix inclusif aura de bien meilleures chances de réussite. Nous espérons que le Gouvernement malien réalisera l'objectif qu'il s'était fixé dans une loi adoptée en 2015, à savoir que les femmes doivent occuper au moins 30 % des postes auxquels les candidats sont élus et nommés. Les prochaines élections, si elles sont crédibles, libres et régulières, offriront aux Maliens la possibilité d'exercer leurs droits démocratiques et d'honorer leurs engagements. Surtout, les élections doivent être épargnées par la violence. Nous appelons toutes les parties au calme et nous prions la MINUSMA d'appuyer le dialogue entre les parties tout au long des prochains cycles électoraux.

Le Royaume-Uni est préoccupé par les allégations récentes de violations des droits de l'homme au Mali, en particulier celles qui auraient été commises par les forces armées. L'incapacité à protéger les civils ne fera qu'éroder la confiance dans le Gouvernement et alimenter les discours de recrutement des extrémistes. Nous appelons toutes les parties à respecter leurs obligations et à mettre fin aux violations et aux atteintes.

Alors que nous entamons les négociations sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA, je souligne une fois de plus le ferme appui du Royaume-Uni en faveur de la Mission. Il importe de mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'examen stratégique dans le contexte de ce processus pour continuer d'améliorer l'efficacité de la MINUSMA sur le terrain. Cela suppose notamment d'élaborer une stratégie à long terme pour la MINUSMA, de définir clairement l'ordre de priorité des tâches à entreprendre et de reconnaître que d'autres acteurs, notamment l'équipe de pays

des Nations Unies, sont peut-être mieux placés pour obtenir des résultats. Si nous reconnaissons la logique de consolidation de la présence de la MINUSMA, nous estimons qu'il importe de maintenir l'orientation géographique actuelle aux fins de la mise en œuvre de l'accord de paix et de la stabilisation à long terme du pays.

Enfin, il est essentiel que tous les acteurs au Mali et dans la région du Sahel adoptent une démarche coordonnée et intégrée, conforme à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Une solution qui permet d'éliminer les causes profondes de l'instabilité est le seul moyen de garantir la sécurité à long terme dans la région. La solution définitive sera politique, et elle sera sous-tendue par un développement efficace dans les domaines sécuritaire et économique. Elle doit être non exclusive, prendre en compte la problématique hommes-femmes et garantir la participation pleine et égale de l'ensemble de la société, notamment les femmes, pour être efficace. Elle doit créer des ouvertures économiques et proposer une option préférable à la violence et à l'extrémisme. C'est le meilleur moyen d'améliorer la vie des populations maliennes et de renforcer notre paix et notre sécurité collectives.

**M<sup>me</sup> Tachco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Coulibaly.

(*l'oratrice poursuit en français*)

C'est un plaisir de le revoir ici à New York.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration continue des conditions de sécurité et l'aggravation consécutive de la situation humanitaire au Mali. Nous sommes alarmés par le fait qu'au cours des six derniers mois, neuf soldats de la paix et sept entrepreneurs travaillant avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ont été tués et 36 soldats de la paix ont été blessés. Les attaques contre la MINUSMA dans le centre et le nord du Mali compromettent gravement la mise en œuvre effective du mandat de la MINUSMA. Le nombre de victimes, conjugué aux progrès limités sur le terrain, montre que nous devons réfléchir sérieusement à ce que nous attendons de la MINUSMA.

L'examen stratégique, qui a fait l'objet de l'exposé du Secrétaire général adjoint, a permis de lancer une discussion difficile. Il est temps d'agir, compte tenu des observations qui ont été faites par le Conseil au fil du temps et des recommandations utiles et précises formulées par l'équipe qui a procédé à cet examen. Ce mois-ci, le Conseil doit envisager ce qu'il convient de faire pour donner à la MINUSMA les moyens lui permettant d'agir en faveur de la sécurité au Mali et des progrès substantiels en vue de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Premièrement, nous attendons avec intérêt le mois de juillet, au cours duquel nous espérons que des élections libres, régulières, crédibles et transparentes seront tenues, avec la participation pleine et véritable des femmes. Le succès des élections sera essentiel pour préserver les progrès réalisés jusqu'à présent par le Mali. Pour que toutes les parties estiment que les élections ont été crédibles, il importe d'instaurer un dialogue constructif entre le Gouvernement, l'opposition politique et la société civile et de veiller à ce que l'espace politique soit ouvert pour permettre l'organisation de manifestations pacifiques. Nous exhortons toutes les parties prenantes à résoudre tous les différends par l'entremise des mécanismes en place, conformément à la loi.

Nous tenons à remercier sincèrement le Premier Ministre et les dirigeants des groupes armés signataires pour les efforts qu'ils ont consentis ces derniers mois pour trouver un terrain d'entente et donner un élan à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Toutefois, toutes les parties ont perdu bien trop de temps ces trois dernières années, durant lesquelles peu de progrès ont été réalisés. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général, à savoir que peu de progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix, et nous convenons que dans le cadre de ses efforts et en utilisant ses ressources limitées, la MINUSMA doit mettre davantage l'accent sur le processus politique. Le Conseil doit tout mettre en œuvre pour placer ce processus sous le signe de l'urgence et promouvoir des progrès rapides en vue de rassembler le peuple malien autour d'un projet commun. Si nous ne constatons pas de progrès, nous devons examiner sérieusement combien de temps nous pouvons continuer à appuyer la Mission en l'absence d'un partenariat sérieux et actif de la part des parties.

La MINUSMA opère dans un environnement extrêmement difficile sur le plan de la sécurité, et ses

ressources limitées ne lui permettent pas de se concentrer sur d'autres initiatives que la protection de la Mission elle-même. Compte tenu de cette réalité, le moment est venu de simplifier le mandat de la Mission afin de privilégier l'appui au processus politique et de réduire l'accent qu'elle met sur des activités moins essentielles. Cela exigera de faire des choix difficiles alors que nous essayons d'éliminer, de perfectionner ou de hiérarchiser les tâches prescrites qui n'appuient pas directement le processus politique ou qui n'avancent pas de tout.

À l'instar d'autres orateurs, nous sommes préoccupés par l'instabilité croissante dans le centre du Mali, et nous appuyons la recommandation formulée à l'issue de l'examen selon laquelle il faudrait envisager de procéder à une reconfiguration de la force dans le secteur nord. Le regroupement de bases pourrait permettre de réduire la vulnérabilité de la Mission face aux attaques et de libérer des ressources, permettant ainsi à la Mission de se livrer à d'autres activités que la protection de la force. Cet exercice doit être mené à la discrétion des responsables de la Mission, en gardant à l'esprit la sécurité de la Mission et de son personnel.

Nous partageons également l'évaluation selon laquelle ne pas réussir à mettre fin à la crise dans les régions du centre pourrait avoir des effets graves sur la stabilisation de l'ensemble du pays et la cohésion du tissu social, et pourrait annuler les progrès modestes accomplis à ce jour. Nous souhaitons que la MINUSMA accorde la priorité à l'expansion de sa présence et à son action auprès des communautés dans le centre du Mali afin de mieux répondre aux préoccupations liées à la protection des civils. L'examen stratégique soulève une autre préoccupation que nous partageons, à savoir les dispositions concernant la fourniture de services à des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies. Le rapport (S/2018/541) souligne à juste titre que l'appui à des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies risque de compromettre l'impartialité et la légitimité de la Mission dans l'espace politique.

Enfin, les États-Unis félicitent l'ONU pour l'attention qu'elle continue de porter aux incidents relatifs aux droits de l'homme, notamment les enquêtes sur les nombreuses allégations crédibles de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire. Nous reprenons à notre compte les préoccupations exprimées en ce qui concerne les forces de sécurité maliennes, et nous exhortons le Gouvernement malien à enquêter rapidement sur les allégations de violations des droits

de l'homme par ses forces et à amener leurs auteurs à répondre de leurs actes. Pour assurer le succès du processus de paix au Mali et rassembler le peuple malien autour de son gouvernement, ce peuple ne doit pas craindre les forces de sécurité qui sont censées le protéger.

À l'approche des élections, le Mali se trouve de nouveau à la croisée des chemins. Au sein du Conseil, nous sommes unis pour ce qui est de notre appui au Mali et de notre souhait de voir les dirigeants du pays se rassembler pour faire la paix, exercer leur autorité sur l'ensemble du territoire national et garantir au peuple malien le bien-être, la sécurité et des perspectives d'avenir.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance et remercie M. Jean-Pierre Lacroix des informations précieuses qu'il a fournies.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à New York au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, M. Tiéman Hubert Coulibaly.

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Le Pérou note avec préoccupation que la situation humanitaire se détériore au Mali, notamment dans le centre et le nord du pays. Les activités des groupes terroristes persistent, ainsi que les affrontements entre groupes armés, les attaques contre le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la présence limitée de l'État dans plusieurs régions du pays. Nous nous félicitons néanmoins de la nouvelle feuille de route pour l'application de l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali et du rôle que jouent le Comité de suivi de l'Accord, le Centre Carter et le Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, ainsi que de la mise en place des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et à Tombouctou.

À cette occasion, je voudrais aborder trois questions : premièrement, le processus politique; deuxièmement, la situation en matière de sécurité; et troisièmement, le renouvellement du mandat de la MINUSMA.

En ce qui concerne la première question, après trois ans d'attente, nous estimons qu'il faut accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix. Les attentes suscitées

par la nouvelle feuille de route ne doivent pas donner lieu à de nouvelles frustrations. À cette fin, nous estimons qu'il est essentiel que les citoyens maliens s'approprient pleinement ce processus et que la communauté internationale intensifie son appui. Nous tenons à souligner que la tenue d'élections présidentielles libres et régulières revêt une importance capitale pour l'avenir du pays. Il importe que ce processus soit mené dans un contexte politique stable, avec l'accompagnement des acteurs régionaux et internationaux, afin de garantir une participation massive de la population et de motiver davantage de femmes et de jeunes à participer à la vie politique.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement malien pour mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, ainsi que les réformes menées par le Gouvernement pour renforcer ses services de sécurité. Toutefois, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Nous estimons qu'il convient d'accorder une attention toute particulière aux activités des groupes extrémistes violents, notamment dans le centre du pays, qui profitent de la faible présence de l'État pour étendre leur influence et mettre en place leurs propres structures administratives. Cela renforce le cercle vicieux des violences intercommunautaires.

Par ailleurs, nous notons avec préoccupation que les forces de l'ordre ont aussi une responsabilité dans l'augmentation des cas de violations des droits de l'homme, alors que ce sont elles qui sont précisément appelées à protéger la population et à garantir l'état de droit, ce qui est nécessaire pour instaurer une paix pérenne. Par conséquent, il convient de renforcer l'appareil judiciaire et de garantir l'accès à la justice. À cet égard, nous estimons qu'il importe d'œuvrer à la prévention et au règlement des conflits au niveau local, en s'attaquant à leurs causes profondes. Pour ce faire, il faut promouvoir le dialogue avec les communautés et mettre en place des institutions inclusives, transparentes et responsables, capables de tenir compte des revendications légitimes de la population et d'y répondre.

Troisièmement, le Pérou estime que l'appui dont les autorités et la population maliennes ont besoin pour faire progresser le processus politique et améliorer la situation en matière de sécurité est facilité par l'évaluation stratégique des activités de la MINUSMA, qui vise à améliorer l'action et les résultats de la Mission en tenant compte de la situation sur le terrain. À cet

égard, nous soulignons la nécessité pour la Mission de renforcer son appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix et aux réformes politiques et en matière de sécurité nécessaires dans le pays, et nous souscrivons à la recommandation faite au Conseil par le Secrétaire général de proroger d'un an le mandat de la MINUSMA.

Le Pérou salue et appuie le travail qu'effectue la MINUSMA dans un environnement particulièrement défavorable et dans des situations opérationnelles difficiles. Nous sommes d'avis que son déploiement sur le terrain est essentiel pour promouvoir la stabilité au Mali. En outre, nous estimons qu'il importe que la MINUSMA renforce sa coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. En effet, les mesures visant à régler le conflit et la crise et en fin de compte, à instaurer une paix pérenne, exigent une approche multidimensionnelle, cohérente et intégrée qui associe tous les acteurs concernés par le développement du pays.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur la situation en République du Mali et sur l'évolution des activités sur le terrain de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). À l'instar de nos collègues, nous nous félicitons de la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, M. Tiéman Hubert Coulibaly.

Cinq années se sont écoulées depuis la création de la MINUSMA, et trois depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, or, malheureusement, en dépit de ces deux faits marquants, le Mali n'a toujours pas retrouvé la stabilité nécessaire pour permettre à sa population de vivre dans un climat de paix. La situation humanitaire et les conditions de sécurité extrêmement complexes et fragiles qui règnent dans le pays, et qui se sont propagées à l'ensemble de la région du Sahel, mettent en relief les conséquences de l'interventionnisme et des politiques de changement de régime, puisque la déstabilisation, corollaire du conflit de 2011 en Libye, a d'autres conséquences regrettables comme le chaos et le terrorisme.

Les menaces asymétriques, les menaces terroristes, les affrontements incessants entre les groupes armés, ainsi que les violences intercommunautaires, continuent de compromettre l'intégrité et la vie des populations civiles – sans parler du fait qu'ils ont ralenti la croissance économique et le développement

du pays et favorisé la propagation et le renforcement de la criminalité transnationale organisée dans la sous-région, et qu'ils en ont aggravé les conséquences. Qui plus est, ils ont sensiblement amoindri les capacités des forces de sécurité maliennes, qui sont sous le feu d'attaques complexes tandis qu'elles défendent et protègent leur population.

Nous constatons avec une grande préoccupation la présence, dans les régions du nord et du centre du Mali, de mercenaires et de trafiquants de drogues, d'armes et d'êtres humains, dont les activités criminelles sont devenues un véritable mode de vie qui empêche de consolider l'Accord de paix et qui, en outre, contribue tous les jours un peu plus à la détérioration des conditions de sécurité, ce qui se répercute sur la situation politique.

Nous estimons qu'il est impératif de continuer à appuyer le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix. À cet égard, nous appelons le Gouvernement malien et la communauté internationale à conjuguer leurs efforts avec davantage de cohérence et d'efficacité, grâce à l'élaboration et au renforcement de mesures de confiance. Dans ce sens, nous engageons une nouvelle fois les pays qui ont promis un appui financier à la MINUSMA à honorer leurs promesses. Le Mali a besoin que le principal garant de ce processus, à savoir la communauté internationale, promeuve d'urgence et avec force les mesures nécessaires pour aider le Gouvernement malien à renforcer sa présence sur l'ensemble de son territoire, et qu'elle contribue à la reconstitution de ses forces armées, afin de créer les conditions propices à la protection de la population civile.

D'un autre côté, nous saluons les efforts importants du Gouvernement malien concernant la nomination d'autorités intérimaires et l'élaboration de chronogrammes dans les domaines législatif et électoral, ainsi que l'application de critères de référence en vue d'une mise en œuvre effective de l'Accord de paix et de ses dispositions dans le cadre du dialogue politique ouvert. La visite du Premier Ministre Maïga dans les régions les plus touchées témoigne de l'engagement du Gouvernement malien sur le plan de la sécurité. Dans le même temps, nous devons saluer l'importante mobilisation des ressources générées grâce au Fonds national d'appui des collectivités territoriales dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka, ressources qui, en définitive, concourent de manière déterminante à la présence de l'État dans ces localités.

Par ailleurs, nous saluons le travail et les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA. Nous avons conscience que les défis auxquels se heurte la Mission continuent d'évoluer. Cette dernière doit non seulement faire face à la violence des groupes armés, mais également repousser les assauts de plus en plus fréquents de l'extrémisme violent, de la criminalité transnationale et des menaces asymétriques telles que, notamment, les engins explosifs improvisés. Sur ce dernier point, nous nous devons de saluer le travail réalisé par le Service de la lutte antimines de l'ONU, qui a mis en œuvre un cadre visant à atténuer ces menaces au moyen de conseils techniques et stratégiques, lequel cadre a permis de réduire le nombre de victimes.

En ce qui concerne l'examen stratégique indépendant de la MINUSMA, nous avons pris connaissance avec préoccupation des informations relatives à un manque de capacités matérielles qui entrave la mobilité de la Mission et l'empêche d'étendre sa présence sur le terrain de manière efficiente. Nous estimons également qu'il importe de continuer à promouvoir la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement malien, qui permettra d'appuyer les Forces armées dans les domaines des opérations, du renseignement, des évacuations sanitaires, de l'élimination et de la gestion des engins explosifs et du déminage. Ces aspects revêtent une importance vitale pour le Mali, aussi bien pour la stabilisation immédiate qu'à plus long terme. Par conséquent, les éléments du processus de démobilisation doivent être intégrés efficacement dans tout le processus de pacification, par le biais du maintien de la paix et des activités de consolidation de la paix au lendemain du conflit.

Enfin, il est clair que les conditions de sécurité au Mali et dans la région du Sahel continuent de présenter des défis majeurs. La Bolivie souligne les efforts louables déployés par les organisations régionales et sous-régionales, Union africaine en tête, en coopération et en coordination avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous appelons et encourageons fermement la communauté internationale à continuer d'apporter son assistance technique et sa coopération économique et humanitaire à toutes les initiatives conçues pour aider la population, afin d'instaurer une stabilité et une paix définitives au Mali et dans la région.

**M. Almunayekh** (Koweït) (*parle en arabe*) :  
Tout d'abord, je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien

de la paix, de son exposé très utile sur les derniers événements survenus au Mali, en particulier dans le contexte de l'élection présidentielle prévue en juillet et du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous nous félicitons en outre de la présence et de la participation à la présente séance de M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

Je voudrais aborder trois points dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui, à savoir la situation politique, les conditions de sécurité et le renouvellement du mandat de la MINUSMA.

Premièrement, s'agissant de la situation politique, nous avons suivi avec intérêt la dernière visite du Secrétaire général au Mali, en particulier maintenant que toutes les parties concernées ont signé, en mars, la nouvelle feuille de route. Nous sommes heureux de constater que des progrès tangibles ont été enregistrés récemment dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous saluons également les efforts déployés par le Premier Ministre pour faire avancer le processus de paix, ainsi que les mesures prises par son gouvernement, en coopération avec toutes les parties concernées, pour activer le Mécanisme opérationnel de coordination et assurer la fourniture de services de base dans le nord du Mali. Nous appelons toutes les parties à s'engager à mettre en œuvre dans les plus brefs délais le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Nous accueillons favorablement le premier rapport du Centre Carter, nommé observateur indépendant, ainsi que les commentaires qu'il contient s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord. Le rapport souligne la nécessité de renforcer la confiance entre le peuple malien et le Gouvernement, tout en associant la population au processus politique de paix. Nous estimons que, pour atteindre cet objectif, il faudra impérativement appliquer les éléments fondamentaux de l'Accord de paix, qui constitue le principal cadre de référence du règlement de la crise au Mali, notamment en menant à bien les réformes nécessaires et en mettant l'accent sur une stabilité durable à long terme. Nous appelons toutes les parties à coopérer et à redoubler d'efforts pour aller de l'avant à cet égard, afin de concrétiser les aspirations du peuple malien ami.

Nous espérons vivement que l'élection présidentielle de juillet se déroulera sans heurt et dans

la transparence, et qu'elle mobilisera tous les secteurs de la société malienne. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle que joue la MINUSMA dans les préparatifs du processus électoral, en fournissant un appui dans les domaines technique, logistique et de la sécurité. Nous encourageons la Mission à continuer d'apporter son concours dans la période à venir, en particulier après les élections, afin de désamorcer les tensions entre toutes les parties. Nous appelons également ces mêmes parties à coopérer avec les autorités maliennes pour garantir la sécurité du processus électoral.

Deuxièmement, en ce qui concerne les conditions de sécurité au Mali, nous restons préoccupés devant la poursuite des menaces que font peser les groupes terroristes, comme en témoigne la terrible attaque qui a récemment visé le camp de la MINUSMA. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que consent la MINUSMA pour circonscrire cette menace et l'empêcher de provoquer des dégâts supplémentaires. Le rôle des soldats de la paix au Mali reste critique, et le Conseil de sécurité doit garantir leur protection en leur fournissant le matériel nécessaire pour les aider à s'acquitter de leurs tâches et responsabilités. Nous sommes profondément attristés par le fait que 101 soldats de la paix aient perdu la vie.

Les groupes terroristes sont une menace non seulement pour les Casques bleus, les forces maliennes et la force française, mais également pour les civils maliens, en particulier dans le centre du pays. Nous sommes préoccupés de voir qu'une quarantaine de civils ont été tués au cours de la période considérée, et nous saluons toutes les initiatives du Gouvernement pour lutter contre ces menaces. Malheureusement, nous observons un recours accru à des engins explosifs improvisés, avec près d'une centaine d'incidents signalés depuis le début de cette année. C'est pourquoi la Mission doit redoubler d'efforts pour organiser des formations et des activités de sensibilisation, et nous l'encourageons à continuer de s'employer à réduire les dégâts causés par ces engins explosifs.

Enfin, en ce qui concerne le renouvellement du mandat de la MINUSMA, nous saluons les conclusions de l'examen stratégique dirigé par M<sup>me</sup> Ellen Margrethe Løj, que nous remercions vivement de ses efforts. Nous soulignons la nécessité de tenir compte des recommandations de l'examen dans le prochain renouvellement du mandat. La portée du mandat doit être clarifiée pour garantir son efficacité et pour permettre de faire avancer le processus politique dans

le pays. Nous souscrivons à la recommandation de hiérarchiser les tâches de la Mission afin de garantir la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé très instructif sur l'évolution récente de la situation au Mali.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Je saisis également cette occasion pour saluer la présence parmi nous de S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

À l'approche du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), je voudrais axer mon intervention sur trois questions : le processus politique, la situation des femmes et le mandat de la MINUSMA lui-même.

Premièrement, en ce qui concerne le processus politique, la visite du Premier Ministre Soumeylou Boubèye Maïga dans les régions septentrionales, notamment à Kidal, l'enregistrement en cours des combattants et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route sont perçus comme une étape positive dans le processus de paix. La tenue d'élections inclusives, transparentes et crédibles sera essentielle pour garantir les progrès réalisés jusque-là par les parties dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Par conséquent, il sera crucial de créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et transparentes, qui se déroulent en toute sécurité. Toutefois, il convient d'intensifier les efforts déployés dans ce domaine, et, malgré les circonstances dans lesquelles se déroulent le processus électoral, la mise en œuvre intégrale des dispositions de l'Accord doit être la priorité absolue des autorités maliennes et doit être achevée au plus vite.

Nous félicitons les pays voisins, notamment l'Algérie, de leur appui au processus de paix au Mali et de leur détermination à stabiliser ce pays et la région du Sahel. Toutefois, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour s'attaquer à la crise dans le pays de manière globale. À cet égard, je voudrais réaffirmer que nous appuyons toutes les mesures nécessaires prises par le Conseil de sécurité contre les

individus et les entités dont les actions ou les politiques menacent la mise en œuvre de l'Accord de paix au Mali.

Deuxièmement, les femmes restent sous-représentées dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix. Seuls 3% des membres des mécanismes sont des femmes, ce qui est un ratio très faible. En ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste, selon ONU-Femmes, au Mali, plus d'une femme sur 10 âgée de 15 à 49 ans a été victime de violences sexuelles. Il n'existe actuellement aucune loi au Mali qui s'attaque spécifiquement aux violences faites aux femmes. En outre, les femmes et les filles qui ont subi des violences sexuelles et sexistes sont souvent stigmatisées voire exclues de leurs communautés. Compte tenu des problèmes que j'ai mentionnés, la prochaine résolution sur le Mali doit continuer de contenir des dispositions énergiques sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, ainsi que sur la participation effective des femmes au processus de paix.

Les débats autour du nouveau mandat de la MINUSMA sont pertinents, étant donné la situation actuelle en matière de sécurité au Mali. La Pologne appuie la proposition tendant à revitaliser la présence de l'ONU dans le nord du pays afin de garantir l'efficacité et l'impact de la Mission, et à renforcer sa présence dans le centre du Mali, où la situation est critique et le nombre de victimes civiles atteint un niveau record.

Nous serions également favorables à ce que la MINUSMA joue un rôle de chef de file plus affirmé et plus actif dans le processus de paix au Mali. Des avancées positives ont été enregistrées dans la mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord de paix relatives à la sécurité, mais il reste beaucoup à faire dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la gouvernance, les réformes institutionnelles, la lutte contre l'impunité et le développement. Il faut recourir davantage aux bons offices de la MINUSMA pour promouvoir la mise en œuvre rapide de toutes les dispositions restantes de l'accord politique afin de garantir le caractère ouvert du processus de paix, et notamment encourager la participation d'acteurs non signataires.

Enfin, dernier point mais non des moindres, nous estimons que la poursuite de l'appui que fournit la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est très utile, et la Pologne soutient cet effort. Toutefois, l'équipe dirigeante de la MINUSMA

doit veiller à ce que cette participation ne nuise pas aux capacités mêmes de la Mission.

Pour terminer, la Pologne salue les efforts inlassables que les hommes et les femmes de la MINUSMA déploient dans des conditions extrêmement difficiles, et espère vivement une nouvelle prorogation du mandat de la MINUSMA.

**M. Orrenius Skau** (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par saluer la présence du Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale. Nous le remercions d'être parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé très utile au Conseil aujourd'hui.

Nous saluons les progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ces derniers mois, notamment la mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et Tombouctou et la visite du Premier Ministre dans les régions du nord et du centre. Il est désormais crucial que la mise en œuvre de l'Accord de paix s'accélère et que la dynamique actuelle soit maintenue tout au long de la campagne de l'élection présidentielle. Il est également impératif que le vainqueur de l'élection présidentielle continue de donner la priorité au processus de paix.

L'ouverture est une condition indispensable à l'instauration d'une paix durable dans n'importe quel pays. C'est également vrai au Mali. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2018/541), la participation effective des femmes au processus de paix n'est guère assurée. Nous devons redoubler d'efforts à cet égard, et nous appelons toutes les parties à combler cette lacune de toute urgence.

Le manque de confiance entre le Gouvernement et les partis de l'opposition, comme l'ont illustré très récemment les affrontements violents auxquels ont donné lieu des manifestations, nous inquiète. Il est impératif que les acteurs et les partis politiques mettent de côté leurs divergences et œuvrent à la tenue d'élections inclusives, transparentes et crédibles, dans l'intérêt de tous les Maliens.

La détérioration continue des conditions de sécurité au centre du Mali, qui se traduit par un nombre exceptionnel de victimes civiles, reste une préoccupation majeure. Nous sommes particulièrement inquiets par les

graves allégations faisant état de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits et par les violations commises dans le cadre des opérations antiterroristes menées par les forces armées maliennes. Nous appelons le Gouvernement à intensifier ses efforts de protection dans la région et à enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que sur les atteintes à ces droits. Le rétablissement de la confiance dans le Gouvernement et le renforcement de la légitimité des fonctions de l'État dans la région, notamment au travers de la prestation des services sociaux de base, sont essentiels. Il importera aussi de prendre en considération le rôle de la dynamique locale et de traiter des causes profondes de l'instabilité, notamment les conflits liés aux ressources et aux terres, les inégalités, l'exclusion et les changements climatiques.

S'agissant du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), nous saluons les conclusions de l'examen stratégique indépendant telles que présentées dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/541). Cet examen formule d'importantes recommandations sur la façon d'assurer un meilleur alignement des objectifs et de la vision stratégique de la Mission sur les réalités sur le terrain et les dispositions clefs de l'Accord pour la paix, notamment celles concernant la décentralisation, la réforme du secteur de la sécurité, et la réconciliation. L'Accord pour la paix est la seule voie possible vers la paix et la stabilité au Mali, et appuyer sa mise en œuvre doit rester la priorité de la Mission. C'est pourquoi nous appuyons l'idée de renforcer le rôle politique de la MINUSMA et d'élaborer un pacte pour la paix qui conditionnerait l'appui au respect des critères et des délais existants, notamment les progrès réalisés en termes de gouvernance et de réformes institutionnelles.

Nous convenons que la présence des Nations Unies au Mali requiert une plus grande cohérence stratégique étant donné qu'avec une planification intégrée au sein de la Mission, elle reste essentielle pour atteindre les objectifs d'une vision commune en appui au processus de paix et à la stabilisation. Il est évident qu'il nous faut redynamiser l'action menée par les Nations Unies, ainsi les efforts déployés par les autorités maliennes pour remédier à la situation qui prévaut dans le centre du Mali. Nous appuyons la recommandation tendant à élaborer un plan véritablement intégré qui tienne compte de la nature multidimensionnelle des défis auxquels fait face la région. Enfin, il importe de veiller à ce que les composantes civiles clefs de la Mission, en particulier

en matière de respect des droits de l'homme, soient préservées. Vu l'importante présence sécuritaire sur le territoire, le suivi et l'établissement de rapports sur ces questions sont essentiels.

La situation au Mali a des incidences sur l'ensemble de la région. C'est pourquoi il importe de faire en sorte que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix puisse avancer plus rapidement et que des élections pacifiques, régulières et transparentes puissent se tenir en juillet. L'ONU a un rôle important à jouer en appui aux efforts nationaux, et elle continuera de bénéficier de tout notre appui.

**M. Zhang Dianbin** (Chine) (*parle en chinois*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, et souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères, M. Coulibaly. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé.

Depuis qu'il est entré en fonction, le nouveau Gouvernement malien œuvre sans relâche pour promouvoir le processus de paix malien et mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation, et il a réalisé quelques progrès. Le Gouvernement, les groupes armés signataires et les parties prenantes maliennes concernées ont fait des efforts importants à cet égard, ce dont nous nous félicitons. Dans l'intervalle, toutefois, la situation sur le plan de la sécurité dans le nord et le centre du Mali s'est détériorée. L'activité terroriste est omniprésente au Mali même et dans les régions voisines, ce qui a de graves répercussions sur le processus de paix. La communauté internationale se doit d'appuyer le Mali dans ses efforts visant à garantir la paix et le développement.

Premièrement, il importe d'aider les parties maliennes à mettre en œuvre l'Accord pour la paix. La Chine espère que les signataires de l'Accord continueront de faire montre de la volonté politique nécessaire, d'œuvrer à la mise en œuvre de ses dispositions et d'engager des efforts de développement concertés et constructifs pour permettre aux populations de jouir des dividendes de la paix. Concentrant ses efforts sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali, la communauté internationale doit continuer d'appuyer le processus de paix du pays et d'aider ce dernier à renforcer sa propre capacité en matière de développement et de gouvernance. Le Gouvernement malien se prépare avec énergie à l'élection qui doit se tenir en juillet. Nous espérons que ses efforts concertés et ceux du peuple malien feront que

cette élection sera couronnée de succès. La communauté internationale doit aider les Maliens à décider par eux-mêmes. Le mécanisme de sanctions doit fournir un soutien objectif aux processus politique et œuvré en strict conformité avec le mandat du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, la communauté internationale doit aider le Mali à renforcer ses capacités en matière de sécurité. Les défis à la sécurité deviennent de plus en plus complexes et, à la demande du Gouvernement, la communauté internationale doit continuer de l'aider à renforcer sa sécurité et ses capacités de lutte contre le terrorisme pour qu'il puisse progressivement assumer la responsabilité du maintien de la paix partout dans le pays. La question de la paix et de la sécurité est étroitement liée à la situation dans les régions voisines, c'est pourquoi il nous faut tirer parti de la coopération régionale et adopter une approche intégrée face aux activités terroristes au Mali et au-delà. La Chine salue l'initiative prise par le Groupe de cinq pays du Sahel de créer une force conjointe pour faire face aux menaces à la sécurité, comme le terrorisme international. Il importe que les pays africains cherchent à acquérir plus de force au travers de l'unité et ainsi, à préserver la paix et la sécurité dans leur continent et partout ailleurs dans le monde. La Chine se félicite que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) se prépare à fournir un appui à la Force conjointe, et nous espérons que lorsque les conditions seront réunies, elle commencera dès que possible à le faire.

Troisièmement, nous devons appuyer l'action menée par la MINUSMA. La Chine félicite et appuie la MINUSMA et le Représentant spécial, M. Annadif, de leurs efforts visant à promouvoir le processus de paix malien et à renforcer la capacité du pays en matière de sécurité. Le mandat de la Mission vient à expiration à la fin du mois de juin, et la Chine participera activement aux consultations sur le projet de résolution aux fins de sa prorogation. Nous espérons que la MINUSMA continuera de communiquer avec le Gouvernement malien et d'aider le pays à renforcer ses capacités et à mettre en œuvre son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La sécurité des Casques bleus de la MINUSMA est une question grave. Les violentes attaques de cette année ont entraîné une augmentation du nombre de victimes. La Chine prend note des mesures positives que la Mission et le Secrétariat ont prises pour améliorer la sécurité et la sûreté des Casques bleus, et nous espérons que la MINUSMA continuera d'œuvrer pour améliorer cette situation et veillera à ce

que les fournitures et les ressources nécessaires soient en place. Elle doit aussi renforcer sa communication avec les pays fournisseurs de contingents et les bailleurs de fonds afin de disposer de tout le matériel et de toutes les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat et assurer sa protection.

Plus de 400 Casques bleus chinois sont déployés au Mali où ils servent dans les domaines médical, du génie et de la sécurité, et le travail qu'ils accomplissent a fait l'objet de nombreux compliments. La Chine continuera d'appuyer et de favoriser fermement la cause de la paix et du développement au bénéfice des Maliens, ainsi que de contribuer, aux côtés du reste de la communauté internationale, à la paix, à la stabilité et à la prospérité du pays.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Il me plaît de saluer le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, S. E. M. Coulibaly, et de lui souhaiter la bienvenue au Conseil. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé détaillé sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi que sur les conclusions du récent examen stratégique indépendant.

Nous prenons note avec satisfaction du nouvel élan que le Premier Ministre a imprimé au processus de paix et des autres mesures qui ont permis de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix, tel que mentionné dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/541). Nous sommes convaincus que la visite de solidarité effectuée par le Secrétaire général au Mali les 29 et 30 mai a relancé cette dynamique positive et adressé un message fort en termes de reconnaissance de la contribution des sacrifices de la MINUSMA à la paix et à la stabilité du Mali. Nous saluons les progrès faits dans la mise en place opérationnelle des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, Kidal et Tombouctou, ainsi que l'engagement pris par les signataires envers le Mécanisme. Nous nous félicitons aussi que le Gouvernement s'efforce d'œuvrer avec les signataires et les différentes parties prenantes pour créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes partout dans le pays, en particulier la prochaine élection présidentielle. Toutefois, à la lumière des récents affrontements violents qui ont éclaté à la suite des manifestations organisées par l'opposition, nous demandons à toutes les parties

maliennes de faire preuve de la plus grande retenue, de désamorcer les tensions politiques par le dialogue et d'œuvrer à la création d'un environnement propice au bon déroulement des élections. Nous appelons également à l'achèvement rapide des préparatifs en vue de la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous dans les délais fixés par la Constitution.

Malgré les progrès enregistrés, la détérioration de la situation sécuritaire au Mali, les affrontements intercommunautaires dans le centre du pays et les attaques violentes visant principalement les communautés touarègues dans le sud de la région de Ménaka demeurent une source de préoccupation. Nous condamnons fermement les attaques terroristes perpétrées contre la MINUSMA, les forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que les forces internationales et les civils dans le nord et le centre du Mali. Les agissements destructeurs des terroristes et des groupes armés sapent l'autorité de l'État et aggravent la situation humanitaire. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour remédier rapidement à la situation.

Malgré ces immenses défis politiques et sécuritaires et les contraintes liées au manque de ressources humaines et d'équipement, les forces de la MINUSMA s'acquittent d'une tâche louable en appuyant la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous saluons le soutien sans faille que la MINUSMA, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, apporte aux efforts des autorités maliennes visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité internationale organisée, notamment par le biais du partage d'informations et de renseignements, de la planification, de la formation et du renforcement des capacités. Le rôle de la MINUSMA reste indispensable, et nous sommes favorables à la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de 12 mois, conformément aux recommandations du Secrétaire général.

Nous notons les résultats de l'examen stratégique indépendant de la MINUSMA et pensons que la robustesse de la Mission doit être maintenue. Nous notons également avec grand intérêt que, tout comme le Secrétaire général, l'examen recommande de renforcer l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel par des contributions statutaires. Nous attendons avec intérêt de participer au débat sur le renouvellement du mandat de la Mission.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale

se félicite de la tenue de cette réunion et de l'exposé détaillé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix. Nous sommes également heureux d'accueillir à nouveau à New York S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

À quelques jours seulement du troisième anniversaire de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, nous avons une fois de plus l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord et d'évaluer le travail et les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Mon gouvernement se félicite vivement des progrès dont fait état le rapport du Secrétaire général (S/2018/541) en ce qui concerne l'application de l'Accord par le Gouvernement et les mouvements signataires, même si des difficultés persistent. Nous saluons en particulier le calendrier des actions prioritaires et la feuille de route, adoptés respectivement en janvier et en mars.

S'agissant des mesures et des réformes dans le domaine de la sécurité et de la défense, le redéploiement de l'armée dans plusieurs villes du pays et la timide reprise des patrouilles mixtes composées d'éléments des forces de défense et de sécurité maliennes et des plateformes du nord, comme convenu en 2016 dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination, sont autant de signes positifs à même d'instaurer la confiance entre les forces de sécurité et les différents groupes armés locaux. Il convient de rappeler que ces patrouilles mixtes ont été envisagées comme le germe de la reconfiguration de l'armée malienne, dans laquelle seraient intégrés d'anciens membres des groupes armés rebelles. Le Mécanisme a pour mission fondamentale de protéger et de stabiliser progressivement toutes les régions du nord du pays.

La Guinée équatoriale salue les efforts déployés par le Gouvernement pour stabiliser le pays et se félicite de la visite réalisée récemment par le Premier Ministre dans le nord. Nous pensons que cela peut contribuer à la recherche d'une solution durable au problème.

En dépit de ce climat encourageant, nous considérons qu'il est important de faire des avancées significatives à court et à moyen terme dans les domaines économique et social. À cet égard, la République de Guinée équatoriale encourage les parties à redoubler d'efforts pour garantir la mise en œuvre rapide de

l'Accord. Bien que les parties aient réaffirmé leur attachement à son application, les dividendes de la paix attendus, tels que la fourniture de services de base, ne se sont pas encore concrétisés pour la population, et ce, malgré les dispositions de l'Accord visant l'élaboration d'une stratégie de développement pour les régions du nord.

Nous espérons que la dynamique positive liée aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord se poursuivra jusqu'à la tenue des élections présidentielles en juillet. À cet égard, mon gouvernement souscrit au communiqué de la Présidente de la Commission de l'Union africaine en date du 3 juin, appelant les acteurs politiques maliens à agir avec retenue et à s'abstenir de toute acte susceptible d'attiser les tensions et de provoquer une plus grande polarisation politique. Il est également important que les dirigeants politiques maliens s'efforcent de garantir la tenue d'élections présidentielles dans les conditions nécessaires de paix, de sécurité et de transparence, afin de contribuer à mettre fin à la crise au Mali.

Le processus politique au Mali doit se poursuivre, conformément à la Constitution du pays, ce qui exige le strict respect du calendrier électoral prévu, à savoir les élections présidentielles en juillet et les élections législatives par la suite. À la lumière du mandat de la MINUSMA établi en vertu de la résolution 2364 (2017), la Mission doit continuer de fournir un appui technique et exercer ses bons offices en vue de la tenue des élections. Nous estimons que ce sont là des aspects qui doivent être inclus dans le mandat de la Mission.

Mon gouvernement salue les efforts menés par le Secrétaire général pour réaliser l'examen stratégique indépendant de la MINUSMA et souscrit à ses recommandations principales, à savoir encourager un dialogue national pour aider le peuple malien à s'approprier l'Accord et renforcer le sentiment national malien au-delà de la réforme de l'État; faire en sorte que les acteurs régionaux et internationaux souscrivent à une vision commune pour appuyer le processus de paix et la stabilisation; et élaborer un pacte pour la paix qui associerait le Gouvernement, le Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux et dans le cadre duquel l'assistance fournie serait assortie d'indicateurs clairs, portant notamment sur les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance et de réformes politiques.

La MINUSMA mène une action importante qui a contribué à stabiliser la situation dans le pays. C'est

pourquoi nous pensons que sa forme actuelle a été très utile pour le pays et, par conséquent, estimons qu'elle devrait se poursuivre telle quelle. Nous appuyons le renouvellement de son mandat actuel.

**M. Temenov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé. Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, à la séance d'aujourd'hui.

Nous appuyons pleinement les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/541) et souhaitons formuler les observations suivantes pour examen par le Conseil.

Premièrement, notre principale priorité doit être d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Kazakhstan se félicite de la coopération accrue entre le Gouvernement malien et les autres signataires, qui a permis des progrès, comme en attestent le déploiement de patrouilles mixtes à Kidal et à Tombouctou et l'enregistrement des combattants remplissant les conditions requises pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Union africaine et les autres acteurs pertinents du rôle important qu'ils jouent dans la facilitation du dialogue entre les signataires.

Ma délégation encourage les parties à continuer de manifester une volonté réelle de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord. Nous soulignons la nécessité de mettre l'accent sur les trois piliers stratégiques à long terme de l'Accord, qui sont mis en exergue dans le rapport de l'observateur indépendant. Nous réitérons que les dispositions clefs de l'Accord relatives à la promotion de la réconciliation nationale, à la fourniture de services de base et au renforcement de la résilience, du développement économique, de la bonne gouvernance et de l'état de droit sont essentielles à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables au Mali. L'intégration véritable des femmes et des jeunes au processus de paix et à la prise de décisions revêt également de l'importance en vue de pérenniser la stabilité. Une autre tâche cruciale consiste à garantir la conduite transparente, équitable, pacifique et non exclusive de l'élection présidentielle en juillet. Nous accueillons avec satisfaction les réformes électorales du Gouvernement, et nous appelons la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations

Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la communauté internationale à fournir au Gouvernement une aide financière et technique adéquate, qui est essentielle à la réussite du processus électoral.

Il est tout aussi important de lutter contre la détérioration de la situation humanitaire dans le nord et le centre du Mali. Nous appelons donc les partenaires et donateurs internationaux à financer le Plan d'aide humanitaire pour 2018. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

S'agissant du renouvellement prochain du mandat de la MINUSMA, nous appuyons les recommandations de l'examen stratégique indépendant, notamment en vue d'adapter l'approche en matière de protection des civils et de définir l'ordre de priorité des tâches de la Mission pour renforcer son rôle dans la promotion du processus de paix. Pour combler les déficits de capacités de la Mission, il est crucial de fournir aux contingents du matériel de meilleure qualité et de leur assurer avant leur déploiement une formation qui soit adaptée à la situation de conflit asymétrique au Mali. Il convient également d'examiner le concept de pays fournisseurs de matériel.

Le Kazakhstan est fermement convaincu que la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel renforcera considérablement les efforts de la MINUSMA et des forces de sécurité maliennes en matière de lutte contre le terrorisme et les menaces transfrontières. Enfin, à l'instar des autres délégations, nous condamnons fermement les attaques violentes perpétrées par des groupes terroristes contre les civils, les travailleurs humanitaires, les forces de sécurité maliennes et le personnel de la MINUSMA. Pour conclure, nous félicitons le Représentant spécial, M. Annadif, et tous les hommes et femmes courageux qui représentent l'ONU au Mali et qui défendent la paix dans un environnement aussi dangereux et difficile.

**Le Président** (*parle en russe*): Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. Nous souhaitons la bienvenue à M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, à la présente séance.

Nous appuyons les efforts que déploie Bamako pour normaliser la situation au Mali. Nous notons qu'au cours des derniers mois, le processus de mise en œuvre

de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 s'est quelque peu accéléré. Les patrouilles mixtes ont enfin été déployées à Gao, Kidal et Tombouctou et les processus de cantonnement et de démobilisation, désarmement et réintégration des ex-combattants sont en cours. Aucune violation significative n'a été recensée dans le cadre des préparatifs de l'élection présidentielle du 29 juillet. À cet égard, nous exhortons toutes les parties maliennes à s'abstenir de toute provocation et à travailler de concert pour que les élections se déroulent dans un climat pacifique.

Cependant, il reste de nombreuses sources d'inquiétude. La portée géographique de l'activité terroriste et extrémiste s'est considérablement élargie, et les affrontements interethniques sont courants. La présence des autorités dans de nombreuses zones du centre et du nord du Mali reste très limitée, et, malheureusement, les besoins sociaux élémentaires de la population ne sont pas satisfaits, alors que la situation humanitaire dans le pays est proche du niveau de la crise de 2012. Dans de telles circonstances, les jeunes n'ont rien à faire au niveau local à part rejoindre les rangs de groupes terroristes ou criminels.

Nous avons lu attentivement le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/541) et l'examen stratégique indépendant de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). En général, nous approuvons leurs vues et leurs conclusions. Compte tenu du fait qu'en cinq ans, la crise au Mali n'a pas été réglée en dépit de la présence de maintien de la paix sur place, nous devons reconsidérer notre approche actuelle. Nous convenons avec l'évaluation de l'examen stratégique qu'il est inenvisageable de normaliser la situation dans le pays en n'ayant recours qu'à des moyens militaires. Nous devons mettre l'accent sur les mécanismes politiques qui peuvent être élaborés et mis en œuvre par les Maliens eux-mêmes. Le seul moyen de régler les nombreux problèmes complexes du pays est que ses citoyens jouent un rôle directeur dans les divers processus, qui ont évidemment besoin d'un appui international et régional. Si elle est appuyée par les Maliens, nous estimons que l'idée d'un pacte pour la paix formulée dans le contexte de l'examen stratégique pourrait constituer la base de progrès futurs.

Nous appuyons également la proposition du Secrétaire général d'examiner les domaines d'action prioritaires de la MINUSMA pour veiller à ce qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions politiques. Néanmoins,

le processus doit en premier lieu être progressif, et il doit par ailleurs ne pas empêcher la Mission de protéger la population civile et de contribuer au rétablissement des forces de sécurité nationales. La question des ressources matérielles et techniques de la Mission, notamment les hélicoptères, est également très urgente, et nous demandons aux pays qui ont pris des engagements à cet égard de les honorer dans les plus brefs délais.

Il sera difficile de régler la situation au Mali sans normaliser la situation dans le reste de la région, et la situation dans le pays a un impact significatif sur la sécurité dans le reste de l'Afrique. Nous appuyons les mesures concrètes prises par le Groupe de cinq pays du Sahel pour créer une force conjointe en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, et nous espérons qu'elle sera pleinement déployée aussitôt que possible.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

**M. Coulibaly (Mali)** : Je vous adresse, Monsieur le Président, mes félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juin 2018, et vous assure de notre pleine coopération. Je voudrais féliciter la Pologne pour sa conduite exemplaire des travaux du Conseil au cours du mois passé. À chacun des membres du Conseil de sécurité, j'exprime notre gratitude pour l'appui constant apporté au processus de paix au Mali. Je me permets d'associer à ces remerciements le Secrétaire général, M. António Guterres, pour son soutien et pour la récente visite de solidarité avec le peuple malien et les Casques bleus qu'il a effectuée les 29 et 30 mai au Mali.

Nous prenons acte du rapport du Secrétaire général (S/2018/541) sous examen et nous remercions M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour la brillante présentation complète et fidèle qu'il a faite de ce rapport, y compris en mentionnant les derniers événements survenus au Mali depuis sa sortie.

D'abord, nous nous félicitons de ce que le rapport du Secrétaire général souligne les récents progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ces avancées concernent, notamment, le lancement des opérations du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal,

Tombouctou et Gao, ainsi que la mise à disposition par le Gouvernement d'armes lourdes destinées à renforcer les capacités du bataillon du Mécanisme opérationnel de coordination de Gao, étant donné que celui-ci est fonctionnel depuis 2017; la poursuite du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, avec la campagne de pré-enregistrement des ex-combattants; l'installation des autorités intérimaires dans les régions où elles étaient attendues; et la mise à disposition d'un financement de 8 milliards de francs CFA pour les dotations d'investissement et d'appui technique. Ces progrès concernent également la transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi portant création des collectivités territoriales des régions de Ménaka et de Taoudéni et le début des travaux de la réforme du secteur de la sécurité. En plus de la fin totale de la belligérance entre les parties maliennes depuis la signature de l'Accord en 2015, ces acquis constituent des étapes importantes dans le processus de paix au Mali.

Je me réjouis également de ce que le rapport souligne la détermination des parties maliennes à travailler ensemble pour poursuivre et intensifier la mise en œuvre de l'Accord. Les parties maliennes ont réaffirmé, d'une seule voix, cet engagement devant le Secrétaire général, lors de sa rencontre avec les membres du Comité de suivi de l'Accord, le 30 mai à Bamako.

Les avancées qui sont constatées témoignent de la volonté politique ferme et constante du Président de la République, du Gouvernement et de toutes les parties maliennes à mettre en œuvre cet Accord avec la communauté internationale. Je voudrais dire que cette volonté politique s'est exprimée à travers plusieurs initiatives depuis 2013 – à commencer par l'accord préliminaire d'Ouagadougou; les États généraux de la décentralisation en 2014; les assises nationales sur le Nord; un peu plus tard, la Conférence d'entente nationale, la Charte d'entente nationale, et la loi sur l'entente nationale, qui donne des voies d'absolution à tous ceux qui ont été mêlés à des faits de rébellion armée, en excluant ceux qui sont convaincus de crimes de sang; et notre propre demande d'un régime de sanctions auprès du Conseil pour encourager l'ensemble des parties prenantes à l'Accord à le mettre en œuvre. Je voudrais rappeler cela parce qu'il est important de le retenir.

Il est vrai que la mise en œuvre de l'Accord a connu des retards, mais les facteurs de retard ont progressivement été identifiés. Je dois dire que l'intense travail qui a été fourni par le Conseil et par ses missions

au Mali, et l'intense travail fourni par la MINUSMA, associés aux efforts du Gouvernement, ont permis la réalisation des efforts que les membres du Conseil ont eux-mêmes constatés. Il s'agit de continuer et d'intensifier cette démarche afin que, pendant que nous préparons l'élection présidentielle qui a été abondamment citée aujourd'hui, la mise en œuvre de l'Accord continue sans baisser l'intensité de nos efforts.

La situation dans le centre du pays constitue l'une des préoccupations majeures de notre gouvernement au regard des attaques perpétrées par des groupes terroristes et des incidents ayant impliqué des communautés, ainsi que le déficit de production agro-pastorale pour assurer la sécurité alimentaire. C'est pourquoi nous estimons que le plan de sécurisation intégré des régions du centre, adopté en février 2017, est un cadre idéal pour la réponse holistique que nous y apportons avec le soutien de nos partenaires internationaux.

Au moment où le Conseil de sécurité s'apprête à adopter une résolution prorogeant d'une année le mandat de la MINUSMA, il me semble important de partager avec les membres du Conseil les attentes de notre côté. Dans ce chapitre, je voudrais commencer par l'appui nécessaire au processus électoral. Comme les membres le savent, le premier tour de l'élection présidentielle est prévu pour le 29 juillet, c'est-à-dire dans 45 jours. La tenue de cette élection, dans les conditions de transparence et de crédibilité requises, est capitale pour la consolidation de la démocratie et pour la légitimité des institutions de notre pays. C'est pourquoi, le Gouvernement, soucieux du respect de la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, sollicite un appui conséquent de la MINUSMA, notamment dans les domaines de la sécurité et de la logistique.

Parallèlement à l'application des dispositions pertinentes de l'Accord, qui doit se poursuivre, nous invitons la MINUSMA à diligenter les mesures permettant au Mali de rétablir son autorité sur l'ensemble de son territoire; protéger les populations civiles; soutenir le redéploiement de l'administration; appuyer la fourniture des services sociaux de base aux populations; renforcer la coopération avec les forces de défense et de sécurité nationales; accélérer le soutien prévu à la Force conjointe du G5 Sahel pour son opérationnalisation effective.

Afin de permettre à la MINUSMA d'exécuter pleinement et convenablement son mandat, le Gouvernement malien demande que les capacités de cette importante Mission soient renforcées en

termes de formation et de moyens logistiques et opérationnels. S'agissant de la reconfiguration des forces de la MINUSMA évoquée dans le rapport, le Gouvernement de la République du Mali marque sa préférence pour le maintien et le renforcement du dispositif actuel, au vu des défis liés à l'organisation et à la sécurisation des élections présidentielle, législatives, locales et régionales dont le chronogramme s'étend de juillet 2018 à août 2019. Aussi, cette reconfiguration, telle que proposée, pourrait comporter, si elle était mise en œuvre maintenant, le risque de créer un vide sécuritaire, pouvant compromettre les progrès réalisés dans le processus de paix et la stabilité régionale.

Dans ce contexte, l'option la plus crédible consiste à diligenter l'application des dispositions pertinentes des articles 21 et 54 de l'Accord pour la paix et la réconciliation, qui stipulent notamment que le redéploiement des forces armées et de sécurité reconstituées s'effectue sous la conduite du Mécanisme opérationnel de coordination avec l'appui de la MINUSMA et de la communauté internationale, garante de la mise en œuvre scrupuleuse dudit Accord.

Le rapport à l'examen fait état d'un accroissement des cas de violations des droits de l'homme, y compris des traitements inhumains et dégradants, des détentions arbitraires et des exécutions extrajudiciaires, en indexant particulièrement les forces de défense et de sécurité maliennes œuvrant dans le cadre des opérations antiterroristes. À cet égard, je voudrais, comme je l'ai fait la dernière fois que je me suis exprimé devant le Conseil, réaffirmer avec force l'engagement du Gouvernement de la République du Mali à respecter et à faire respecter les droits de l'homme. Je réaffirme ici l'engagement total de mon pays à faire aboutir les enquêtes sur chaque cas signalé dans le rapport. À cet égard, je voudrais signaler au Conseil que d'ores et déjà, des mesures administratives et disciplinaires ont été prises concernant les unités militaires déployées dans les régions concernées. Le Procureur militaire a été saisi pour faire la lumière sur ces cas signalés et les résultats de ces enquêtes seront publiés dès que possible.

Comme j'ai eu à le souligner devant le Conseil, le Gouvernement malien, en exécution des directives du Président de la République, observe une politique de tolérance zéro en matière de violations des droits de l'homme. Nous avons pertinemment demandé à la MINUSMA de partager avec nous ces informations afin que nous puissions travailler de concert à faire aboutir tout ce processus d'information et engager, le cas

échéant, les actions judiciaires nécessaires. À ce sujet, je me réjouis de ce que le Secrétaire général reconnaît dans les paragraphes 37 et 38 de son rapport que le Gouvernement a clairement réitéré son attachement à ne pas tolérer les abus contre les civils.

Le Gouvernement malien est conscient de l'impérieuse nécessité de faire de l'élection présidentielle du 29 juillet prochain la plus transparente et la plus paisible possible. Nous y travaillons au quotidien et sans relâche. C'est dans ce contexte qu'un cadre de concertation a été mis en place, incluant les partis politiques de la majorité présidentielle et de l'opposition, ainsi que la société civile. Concomitamment, je puis donner au Conseil l'assurance que les dispositions matérielles et logistiques sont prises pour assurer un scrutin libre, fiable et apaisé. Nous avons procédé à l'audit du fichier électoral, mené par une équipe de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a été jugé fiable par les parties prenantes, et je dois signaler que le rapporteur de ce comité d'audit était un représentant de l'opposition politique. De nouvelles cartes d'électeurs ont été fabriquées et seront distribuées dans les jours à venir. Nous avons procédé à une relecture consensuelle de la loi électorale qui a été votée à l'Assemblée nationale et l'opposition malienne n'a pas voté contre cette nouvelle loi électorale. C'est dire que l'espace de dialogue est réel. C'est dire les efforts pour que l'inclusion soit totale dans la préparation politique des élections, et pour qu'elle soit totale également dans la participation politique de l'ensemble des acteurs du Mali.

Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que ces élections se tiennent dans un climat de sécurité sur l'ensemble de notre territoire. Plus de 11 000 membres des Forces de défense et de sécurité seront déployés, en plus de nos partenaires que sont la MINUSMA et les forces françaises de l'opération Barkhane, et de la contribution des mouvements signataires. C'est le lieu de saluer l'ensemble des partenaires et de les remercier pour les contributions que chacun fournit dans la réussite de cette élection importante pour la consolidation de la paix au Mali et dans la région du Sahel.

Comme le Conseil le sait, la lutte contre les groupes terroristes et autres acteurs du crime transnational organisé demeure la priorité des pays du G5 Sahel. Pour ce faire, je renouvelle notre requête auprès du Conseil de sécurité afin que la Force conjointe du G5 Sahel soit dotée d'un mandat au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et d'un financement prévisible et pérenne, y compris à travers les Nations Unies.

Pour conclure, je voudrais réitérer la détermination totale du Gouvernement malien à continuer à honorer ses engagements dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, qui est pour nous le seul cadre de référence pour une résolution durable de notre crise et le seul projet politique susceptible de nous aider à reconstruire l'unité nationale de notre pays.

Enfin, je tiens à renouveler l'hommage du peuple malien et de son gouvernement à la mémoire de toutes les personnes étrangères et maliennes, militaires et civiles, tombées au Mali.

*La séance est levée à 17 h 15.*